

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉN° 2015/3945

instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLEJUIF à compter du 1^{er} décembre 2015

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu la loi n°2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n°2015-882 du 17 juillet 2015 relatif à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales en 2015 ;

 ${f Vu}$ la correspondance du Maire en date du 17 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté n°2014/6644 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villejuif à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2014/6644 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villejuif est abrogé à compter du 1^{er} décembre 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} décembre 2015, les électeurs de la commune de Villejuif sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 20 (Villejuif)

Bureau n°1 - Mairie - Salle du conseil municipal

Bureau n°2 - Médiathèque Elsa Triolet - esplanade Pierre-Yves Cosnier

Bureau n°3 - Ecole élémentaire Jean Vilar – 10 bis rue Réné Hamon

Bureau n°4 - Ecole Jean Vilar - 10 bis rue René Hamon

Bureau n°5 - Groupe scolaire George Sand – 16/18 sentier Rabelais

Bureau n°6 - Groupe scolaire George Sand – 16/18 sentier Rabelais

Bureau n°7 - Groupe scolaire Henri Wallon - 29 rue Sacco et Vanzetti

Bureau n°8 - Groupe scolaire Joliot-Curie – 56 rue J. B. Baudin

Bureau n°9 - Groupe scolaire Joliot-Curie – 56 rue J. B. Baudin

Bureau n°10 – Ecole maternelle des hautes bruyères – 18/20 avenue des hautes bruyères

Bureau n°11 – Ecole Marcel Cachin – 22 rue de Chevilly

Bureau n°12 – Maison pour tous Gérard Philippe – 118 rue Youri Gagarine

Bureau n°13 – Ecole Paul Langevin – 1 rue Jean Mermoz

Bureau n°14 – Ecole maternelle Karl Marx – 49 avenue Karl Marx

Bureau n°15 – Ecole Robert Lebon – 7 rue Lamartine

Bureau n°16 – Groupe scolaire George Sand – 16/18 sentier Rabelais

Bureau n°17 - Salle du conseil municipal - esplanade Pierre-Yves Cosnier

Bureau n°18 – Ecole maternelle Joliot-Curie – 56 rue Jean-Baptiste Baudin

Bureau n°19 – Ecole Marcel Cachin élémentaire – 22 rue de Chevilly

Bureau n°20 – Annexe mairie – 2 rue Ambroise Croizat

Bureau n°21 – Ecole élémentaire Pasteur – 48 rue Pasteur

Bureau n°22 – Ecole élémentaire Pasteur – 48 rue Pasteur

Bureau n°23 - Ecole maternelle Pasteur - 69 rue Pasteur

Bureau n°24 – Groupe scolaire Henri Wallon - 29 rue Sacco et Vanzetti

Bureau n°25 – Groupe scolaire Henri Wallon – 29 rue Sacco et Vanzetti

Bureau n°26 – Ecole Robespierre – 11 rue Robespierre

Bureau n°27 – Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier – 4 place Paul Eluard

Bureau n°28 - Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier - 4 place Paul Eluard

Bureau n°29 - Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier - 4 place Paul Eluard

Bureau n°30 – Ecole maternelle Paul Langevin – 1 rue Jean Mermoz

Bureau n°31 – Ecole maternelle Marcel Cachin – 22 rue de Chevilly

Bureau n°32 – Ecole maternelle Karl Marx – 49 avenue Karl Marx

Bureau n°33 - Maison des parents - 20 rue des villas

Bureau n°34 – Ecole maternelle Maximilien Robespierre – 11 rue Maximilien Robespierre

<u>Article 3</u> - A compter du 1^{er} décembre 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau 1 – Hôtel de Ville – Salle du conseil municipal.

<u>Article 4</u> - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Villejuif et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} décembre 2015.

<u>Article 5</u> - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

<u>Article 6</u> - Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.

<u>Article 7</u> - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9</u> ~ Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

<u>Article 11</u> - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de L'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le

2 7 NOV. 2015

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Pour le Préser et par délégation, le Secrétaire Cénéral,

Christian ROCK

Michel DUPUY

VILLE DE VILLEJUIF

BUREAU N° 1 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE BUREAU CENTRALISATEUR

ALLEE CAMELINAT
SQUARE CAMELINAT
PLACE DE L'EGLISE
RUE GEORGES LE BIGOT
RUE JEAN JAURES, DU 48 AU 82 & DU 81 AU 145
PLACE MAURICE THOREZ
ALLEE DE LA CAPITAINERIE DES CHASSES, DU 2 AU 10
ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER
RUE SEVIN, N°5
PLACE DES FUSILLÉS

BUREAU N° 2 – MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER

RUE ANDRE ROBERT
RUE RENE BALAYN
VILLA DU COMMANDANT BOUCHET
VILLA D'AMONT
RUE DARWIN
SENTIER DARWIN
RUE DU 19 MARS 1962
RUE EDOUARD VAILLANT, DU 2 AU 44 & DU 1 AU 39
RUE GRIFFUELHES
RUE JULES JOFFRIN
RUE JULES VALLES
AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER, DU 16 AU A LA FIN & DU 37 A LA FIN
IMPASSE DU POMMIER DE BOIS
RUE RENE HAMON, DU 28 A LA FIN ET IMPAIRS
SENTIER DU TROU FARY

BUREAU N° 3 – ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-VILAR 10 BIS RUE RENE HAMON

PASSAGE CASSINI SQUARE DE LA CHARMOIE PASSAGE DE LA FONTAINE PLACE DE LA FONTAINE



RUE JEAN JAURES, DU 147 A LA FIN AVENUE LOUIS ARAGON, DU 1 AU 3 PASSAGE DU MOUTIER PLACE DE LA MAIRIE ALLEE DES MARRONNIERS PLACE DU MERIDIEN PLACE DU MOUTIER RUE PAUL BERT RUELLE AUX PRETRES RUELLE AU PUITS

BUREAU N° 4 – ECOLE JEAN VILAR 10 BIS, RUE RENÉ HAMON

ALLEE BERLIOZ
RUE RASPAIL
RUE RENE HAMON, DU 2 AU 26 BIS
AVENUE DE LA REPUBLIQUE, DU 2 AU 56
RUE VICTOR HUGO
IMPASSE VICTOR HUGO

BUREAU N° 5 – GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND 16/18 SENTIER RABELAIS

VOIE BAUDELAIRE
RUE CONDORCET DU 1 AU 17
BOULEVARD MAXIME GORKI DU 2 AU 110
RUE JEAN JAURES, DU 25 AU 79 & DU 24 AU 46
SENTIER KARL LIEBKNECHT
BOULEVARD PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE SAINT-ROCH

BUREAU N° 6 – GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND 16/18 SENTIER RABELAIS

RUE ALFRED DE MUSSET
IMPASSE DU BOIS BRIARD
RUE DE LA CHAPELLE, DU 8 AU A LA FIN ET DU 63 AU A LA FIN
RUE DELESCLUZE, IMPAIRS
IMPASSE DES ECOLES
RUE GUSTAVE FLAUBERT,
RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT, DU 1 AU 19 & DU 2 AU 8

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DU 55 AU A LA FIN & DU 56 AU A LA FIN RUE JEAN JAURES, DU 1 AU 23 & DU 2 AU 22 BIS SENTIER DU MOULIN AVENUE DE PARIS, DU 147 AU A LA FIN & DU 110 AU A LA FIN PASSAGE DE LA PYRAMIDE, DU 2 AU 4 SENTIER RABELAIS

BUREAU N° 7 – GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON 29 RUE SACCO ET VANZETTI

RUE MARGUERITE CHAPON
BOULEVARD CHASTENET DE GERY, IMPAIRS
IMPASSE CHESNEL
RUE DU DOUZE FEVRIER
RUE EDMOND COMTE
RUE ETIENNE DOLET
IMPASSE DES ESSELIERES
RUE FRANCOIS BILLOUX
RUE FRITSCH
ALLEE HELENE BOUCHER
ROND-POINT CHARLES DE GAULLE
PROMENADE DES SAPEURS POMPIERS

BUREAU N° 8 – GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE 56, RUE J. B. BAUDIN

RUE ALEXANDRE DUMAS
RUE AMBROISE CROIZAT, DU 77 AU A LA FIN
RUE DESCARTES
RUE EDMOND DUBOIS
RUE JEAN-BAPTISTE BAUDIN
RUE MARCEL GROSMENIL, DU 40 A LA FIN & DU 35 A LA FIN
RUE MOLIERE
RUE JEAN MOULIN
MAIL GEORGES MARCHAIS
RUE GUY MOQUET
MAIL DU PROFESSEUR GEORGES MATHE



BUREAU N° 9 – GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE 56, RUE J. B. BAUDIN

ALLEE ALPHONSE DAUDET

VILLA DU BELVEDERE

RUE CAMILLE DESMOULINS

PASSAGE CHARLES DEHAN

ALLEE DES CHRYSANTHEMES

RUE DU DOCTEUR PINEL

RUE GABRIEL PERI

RUE JULES VERNE

RUE JACQUES GREGOIRE

IMPASSE LAVOISIER

IMPASSE OCTAVE MIRBEAU

IMPASSE DES PEUPLIERS

AVENUE DU PRESIDENT ALLENDE

RUE RAMEAU

RUE RAVEL

RUE TOLSTOI - SAUF 1 & 3

CHEMIN DE LA TOUR CARRE

SENTIER DES VAUDENAIRES

VILLA JACQUES PREVERT

BUREAU N° 10 – ECOLE MATERNELLE DES HAUTES BRUYÈRES 18/20, AVENUE DES HAUTES BRUYÈRES

RUE AUGUSTE PERRET

RUE EDOUARD VAILLANT, DU 41 A LA FIN & DU 46 A LA FIN

AVENUE DES HAUTES BRUYERES - IMPAIRS

CHEMIN MILITAIRE

PLACE DES 11 ARPENTS

SENTIER DES 11 ARPENTS

PROMENADE DU PARC

PLACE PABLO PICASSO

CHEMIN DE LA REDOUTE

VOIE DES SABLES

ALLEE SONIA DELAUNAY

RUE DE VERDUN DU 1 AU 57 & DU 2 AU 70



BUREAU N° 11 – ECOLE MARCEL CACHIN 22, RUE DE CHEVILLY

RUE ARMAND GOURET
RUE DE L'EPI D'OR
IMPASSE DE L'EPI D'OR
RUE FERNAND PELLOUTIER
ALLEE DES PLANTES
VOIE DES POSTES
AVENUE DE LA REPUBLIQUE, DU 58 AU A LA FIN & DU 129 A LA FIN

BUREAU N° 12 – MAISON POUR TOUS GERARD PHILIPE 118 RUE YOURI GAGARINE

RUE DE CHEVILLY, PAIRS & DU 81 AU 139
RUE EMILE GOEURY
AVENUE DE L'EPI D'OR
RUE GUSTAVE EIFFEL
RUE JEAN PROUVE
RUE LEON MOUSSINAC, IMPAIRS
IMPASSE SAINTE YVONNE
RUE SAINTE YVONNE
IMPASSE DU VERGER
RUE YOURI GAGARINE, DU 96 A LA FIN

BUREAU N° 13 – ECOLE PAUL LANGEVIN 1, RUE JEAN MERMOZ

ALLEE DES BOSQUETS RUE JEAN MERMOZ AVENUE LOUIS BLERIOT RUE YOURI GAGARINE, DU 103 A LA FIN & DU 92 AU 94 VILLA GEORGES BRASSENS ALLEE JACQUES BREL

BUREAU N° 14 – ECOLE MATERNELLE KARL MARX 49 AVENUE KARL MARX

RUE CAMILLE BLANC RUE DE CHEVILLY, DU 141 A LA FIN ALLEE DES FEUILLANTINES ALLEE DES FLEURS



RUE DES LILAS
ALLEE DES PEPINIERES
RUE DES ROSES ROUGES
ALLEE LEO FERRE
ALLEE DU SAPIN BLEU

BUREAU N° 15 – ECOLE ROBERT LEBON 7, RUE LAMARTINE

RUE AUGUSTE DELAUNE, DU 81 AU A LA FIN & DU 84 A LA FIN RUE LAMARTINE RUE DU PERE CHRISTIAN ROUSSIN RUE SAINTE-COLOMBE AVENUE DE STALINGRAD, DU 90 A LA FIN

BUREAU N° 16- GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND 16/18 SENTIER RABELAIS

RUE ROMAIN ROLLAND RUE SEVIN, SAUF LE N°5 RUE ROGER MORINET AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER, DU 2 AU 14 ET DU 1 AU 35 RUE DU COLONEL MARCHAND RUE EUGENE VARLIN

BUREAU N° 17- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER

RUE JEAN JAURES, DU 84 AU A LA FIN
RUE DE LA COMMUNE, DU 2 AU 8 & DU 1 AU 3
RUE DE L'ERMITAGE
RESIDENCE DE L'ERMITAGE
RUE GUYNEMER
RUE PIERRE ET MARIE CURIE
RUE DU MOULIN DE SAQUET, DU 1 AU 33 & DU 2 AU 20
BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 112 AU 154
AVENUE DE STALINGRAD – DU 1 AU 51

BUREAU N° 18- ECOLE MATERNELLE JOLIOT-CURIE 56 RUE JEAN-BAPTISTE BAUDIN

RUE DE GENTILLY PROMENADE DES MONTS GÊTS ALLEE DES HAUTES SORRIERES RUE MARCEL PAUL **RUE CARNOT RUE TOLSTOI 1 & 3** PLACE DU 8 MAI 1945 RUE DU PLATEAU RUE MARCEL GROSMENIL, DU 2 AU 38 & DU 1 AU 33 **RUE BERTHELOT RUE DU CASTEL** ALLEE DES GLYCINES ALLEE HENRI BECQUEREL IMPASSE MICHELET RUE MICHELET VILLA VIOLETTE, DU 2 AU 14 IMPASSE DES MONTS CUCHETS **RUE ROSSINI**

BUREAU N° 19 – ECOLE MARCEL CACHIN ELEMENTAIRE 22 RUE DE CHEVILLY

ALLEE GEORGES BRAQUE
AVENUE DES HAUTES BRUYERES - PAIRS
VILLA DES BRUYERES
ALLEE LEONOR FINI
RUE DE VERDUN DU 72 A LA FIN
IMPASSE DE LA GAIETE
RUE DE LA GAIETE
PLACE JULIAN GRIMAU

BUREAU N° 20 -ANNEXE MAIRIE 2, RUE AMBROISE CROIZAT

IMPASSE BRIVE
RUE AMBROISE CROIZAT, DU 1 AU 19 ET DU 2 AU 26
IMPASSE ERNEST RENAN
AVENUE DE PARIS, DU 1 AU 91 & DU 2 AU 108
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DU 1 AU 53 & DU 2 AU 54
IMPASSE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
MAIL SIMONE DE BEAUVOIR

RUE HENRI BARBUSSE DU 2 AU 26 ET DU 1 AU 23 RUE REULOS, DU 1 AU 19 BIS ET DU 2 AU 14 BIS

BUREAU N° 21 – ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR 48, RUE PASTEUR

RUE ANDRE BRU RUE DE L'AVENIR RUE BABEUF, PAIRS **IMPASSE CARDET RUE DAUPHIN** IMPASSE DU DOCTEUR ROUX RUE DE L'ESPERANCE RUE DE LA LIBERTE IMPASSE MONTESOUIEU CITE PASTEUR RUE PASTEUR **VOIE DES PETITS JARDINS IMPASSE DU 14 JUILLET** IMPASSE ROHRI **VOIE DES ROSES IMPASSE DES VERBEUSES** RUE VEROLLOT, IMPAIRS **IMPASSE VICTOR**

<u>BUREAU N° 22 – ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR</u> <u>48, RUE PASTEUR</u>

RUE EMILE BASTARD
RUE EMILE ZOLA DU 1 AU 45 ET DU 2 AU 40
AVENUE DE GOURNAY
RUE HENRI BARBUSSE DU 28 A LA FIN ET DU 25 A LA FIN
PASSAGE DES RESERVOIRS
PASSAGE RIVIERE
RUE SEVERINE

BUREAU N° 23 – ECOLE MATERNELLE PASTEUR 69, RUE PASTEUR

RUE BEAUMARCHAIS RUE BIZET IMPASSE CEZANNE RUE CONDORCET, DU 19 A LA FIN & DU 32 A LA FIN

RUE EMILE ZOLA DU 47 AU A LA FIN ET DU 42 AU A LA FIN SENTIER EMILE ZOLA AVENUE DE PARIS, DU 93 AU 145 PASSAGE DE LA PYRAMIDE, DU 6 AU 10 BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 1 AU 31

BUREAU N° 24 – GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON 29, RUE SACCO ET VANZETTI

ALLEE DES ALOUETTES
RUE ANATOLE FRANCE
BOULEVARD CHASTENET DE GERY PAIRS
RUE DES COQUETTES
RUE EUGENE POTTIER
CITE DU FORT
RUE DES GUIPONS
RUE DES HAUTES FOSSES
ALLEE DES HYDRANGELLES
PASSAGE LENINE
ALLEE MATISSE
ALLEE NIKI DE SAINT-PHALLE
RUE RENE THIBERT
RUE SACCO ET VANZETTI
RUE VOLTAIRE

BUREAU N° 25 – GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON 29, RUE SACCO ET VANZETTI

RUE AMBROISE CROIZAT, DU 28 A LA FIN ET DU 21 AU 75
RUE DE LA CHAPELLE, DU 2 AU 6 & DU 1 AU 61
VILLA DU COLOMBIER
RUE DANTON
RUE DELESCLUZE PAIRS
RUE EUGENE PELLETAN
SENTIER GALILEE
RUE GAMBETTA
RUE PARMENTIER
RUE REULOS, DU 21 A LA FIN & DU 16 A LA FIN
ALLEE DU VERCORS

BUREAU N° 26 - ECOLE ROBESPIERRE 11, RUE ROBESPIERRE

RUE AUGUSTE BLANOUI RUE ENTIERE

SENTIER CHARLES FOURRIER

VOIE CHOPIN

RUE COURBET

RUE DAUMIER

RUE JULES GUESDE

RUE KARL LIEBKNECHT

RUE DU LION D'OR

RUE MARAT

BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 33 AU 143

SENTIER RAYMOND LEFEVRE

RUE ROBESPIERRE

RUE ROSA LUXEMBOURG

RUE SAINT JUST

RUE SAINT SIMON

RUE DU TELEGRAPHE

SENTIER DU TELEGRAPHE

SENTIER PAUL LAFARGUE

RUE LOUISE MICHEL

RUE JEAN-BAPTISTE-CLEMENT, DU 21 A LA FIN & DU 10 A LA FIN

BUREAU N° 27 – GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT-COUTURIER 4, PLACE P. ELUARD

AVENUE DU COLONEL FABIEN, DU 1 AU 139

PASSAGE CORNEILLE

VOIE DALOU

RUE DANIEL FERY

RUE DU FOREZ

PLACE DE LA DIVISION LECLERC

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC

PASSAGE DUPONT

RUE EDOUARD TREMBLAY

RUE HENRI LUISETTE

RUE JOSEPH CARLIER

RUE LOUIS FABULET

ALLEE MARGUERITE

BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 156 A LA FIN & DU 145 A LA FIN

RUE MOULIN DES BASSINS

Franck LE BOHELLEC



RUE DU PARC DES PETITS ORMES IMPASSE RACINE AVENUE DE STALINGRAD — DU 53 A LA FIN VOIE DES TAILLIS

BUREAU N° 28 – GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT -COUTURIER 4, PLACE P. ELUARD

RUE DU CLOS FLEURI PLACE PAUL ELUARD RUE PAUL ELUARD ALLEE DES PLATANES RESIDENCE DE LA PLAINE

BUREAU N° 29 – GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT-COUTURIER 4, PLACE P. ELUARD

AVENUE DES CHARDONS RUE JEAN LURCAT RUE DE PROVENCE AVENUE LOUIS ARAGON - PAIRS SENTIER DE LA COMMUNE

BUREAU N° 30 – ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN 1 RUE JEAN-MERMOZ

RUE AUGUSTE RENOIR
PLACE AUGUSTE RODIN
RUE FERNAND LEGER
RUE GERARD PHILIPE
RUE GUILLAUME APOLLINAIRE
RUE HONORE DE BALZAC
AVENUE KARL MARX, DU 61 A LA FIN & DU 50 A LA FIN
RUE LEON MOUSSINAC PAIRS

BUREAU N° 31 – ECOLE MATERNELLE MARCEL CACHIN 22 RUE DE CHEVILLY

RUE AUGUSTE DELAUNE, DU 1 AU 25 & DU 2 AU 24 ALLEE BEAUSOLEIL RUE DU BEL AIR RUE DE CHEVILLY, DU 1 AU 79

IMPASSE COURTELINE
RUE DU DOCTEUR QUÉRY
ALLEE DES FAUVETTES
RUE DES MESANGES
ALLEE DES PINSONS
RUE DES PINSONS
RUE DU PONANT
ALLEE REMBRANDT
AVENUE DE LA REPUBLIQUE, DU 45 AU 127
ALLEE DU ROND POINT
RUE DE VERDUN IMPAIRS DU 59 A LA FIN

BUREAU N° 32- ECOLE MATERNELLE KARL MARX 49 AVENUE KARL MARX

RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
RUE AUGUSTE DELAUNE, DU 26 AU 82 & DU 27 AU 79
RUE ARAGO
RUE DU DOCTEUR PAUL LAURENS
IMPASSE DES LOZAITS
VOIE DES MARAÎCHERS
RUE DU 11 NOVEMBRE
RUE PASCAL
AVENUE DE LA REPUBLIQUE DU 1 AU 43
IMPASSE ROBERT DUCHENE
AVENUE DE STALINGRAD, DU 2 AU 88
RUE YOURI GAGARINE, DU 2 AU 90 & DU 1 AU 101

BUREAU N° 33 – MAISON DES PARENTS 20, RUE DES VILLAS

PLACE AUGUSTE DELAUNE
SENTIER BENOÎT MALON
RUE DU DOCTEUR ANTOMARCHI
RUE DU DOCTEUR PIERRE ROUQUES
RUE GASTON CANTINI
RUE JACQUES DUCLOS
AVENUE KARL MARX, DU 2 AU 48 & DU 1 AU 59
RUE DES VILLAS
RUE XAVIER GUILLEMIN

<u>BUREAU N° 34 – ECOLE MATERNELLE MAXIMILIEN ROBESPIERRE</u> 11, RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

RUE DE BRETAGNE
RUE DU MASSIF CENTRAL
RUE DE ROME
SENTIER DES VAUX DE ROME
RUE DE LA COMMUNE, DU 10 A LA FIN & DU 5 A LA FIN
IMPASSE SAVRY
AVENUE LOUIS ARAGON, DU 5 A LA FIN
AVENUE DU COLONEL FABIEN, DU 141 AU 165
RUE DU MOULIN DE SAQUET, DU 35 A LA FIN & DU 22 A LA FIN